



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Examen

Question écrite n° 57588

Texte de la question

M Philippe Mestre appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux sur les difficultés que rencontrent les moniteurs d'auto-école de Vendée, notamment en raison du manque d'inspecteurs du permis de conduire. Cette insuffisance de postes a pour effet de réduire le nombre de places d'examens et entraîne des délais d'attente très longs pour les candidats au permis de conduire et particulièrement pour les candidats ajournés et pour ceux changeant de ville ou sortant d'un cycle normal de préparation comme les marins ou les étudiants. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'effectif des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière est fixe, chaque année, dans le cadre de la loi de finances. Le Gouvernement est attentif au problème de l'effectif des inspecteurs du permis de conduire puisque ce corps a bénéficié de mesures particulières et dérogatoires par rapport aux dispositions générales appliquées dans la fonction publique. C'est ainsi que le nombre de postes budgétaires d'inspecteurs du permis de conduire, contrairement à l'évolution générale des effectifs dans la fonction publique de l'Etat, non seulement ont été maintenus, permettant ainsi le recrutement de cinquante et un inspecteurs en 1991 et cinquante-sept en 1993, mais encore seront augmentés de dix postes au budget de 1993. Dans l'optique d'une utilisation optimale de cet effectif, les inspecteurs du permis de conduire sont rationnellement répartis entre les différentes circonscriptions. C'est ainsi que deux inspecteurs ont été affectés dans la circonscription Atlantique dont un dans le département de la Vendée, afin d'assurer un fonctionnement convenable du service des examens du permis de conduire. En outre, pour l'année 1991, le coefficient d'attribution de places observé dans le département de la Vendée a été de 1,36 semblable à celui observé au plan national.

Données clés

Auteur : [M. Mestre Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57588

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2101